

**Séance du conseil de Paris des 11 et 12 février 2013**

**VOEU**

**Déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe UMPPA**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le collectif Baron-Leroy du 65 et 86 rue Baron Leroy 75012 se situe dans un tunnel Napoléonien datant de 1844 dans lequel travaillent une centaine d'artisans et de commerçants ;

Considérant que les métiers exercés au sein de ce site requièrent de l'espace et de l'isolement en raison des contraintes et particularités de certaines professions ;

Considérant que la variété des activités artisanales (forgerons), de savoir-faire (commercialisation huile d'olive, spiritueux), culturelle (studio d'enregistrement) sont une véritable richesse de par leur nature, leur diversité et leur cohabitation ;

Considérant que le collectif souhaiterait être consulté sur l'aménagement et l'avenir de la rue Baron Leroy et du futur quartier Bercy-Charenton ;

Considérant que malgré la présence des membres du collectif lors des réunions publiques et ateliers de concertation, aucune réponse à leurs préoccupations et interrogations n'a jamais été donné ;

Considérant que cette incertitude pénalise les commerçants qui sont dans l'attente et qui ne peuvent projeter leur activité ainsi que leur investissement à moyen et long terme, ce qui menace la pérennité de leur activité ;

Considérant l'intérêt de sauvegarder le tissu économique dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

**Sur la proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe UMPPA émettent le vœu que le maire de Paris :**

- **s'engage à recevoir les membres du collectif dans les plus brefs délais afin de les associer à la concertation sur l'aménagement et l'avenir de la rue Baron Leroy et du futur quartier Bercy-Charenton ;**